

Vol. 2, No. 1
Juin 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 1, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III^e et le II^e siècle avant notre ère	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : Les Luenou, origine, migration et formation : XV^e - XVI^e siècle	94-115
Sonia-Estelle BOUA : L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i>	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali	129-140
Sylla ANZOUMANAN : Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI^e-XIX^e siècles)	160-178
Maïmouna BAMBA : Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012	179-190
Tiégbè TOURÉ : Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI^e siècle à 2022	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?	214-225
BABAROU : La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)	226-244
Solenko GNENDA: La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?	245-259
Dominique BAKOUAN : Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro	283-297

Makoura BAMBBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)	298-314
Michel Assoumou NSI : L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation	315-329
Djibril BALDE : Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950	346-358
Pénissonguita SORO: Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)	359-370
Roseline Gbocho N'DA : Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire	371-382
Boureima SANA : Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)	410-429
Kan Yannick YEBOUE : Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Moro Jean Martial AHORO, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, : L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017)	439-462
Wokado Mohamed SAKO : Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo</i> (<i>Ouagadougou</i>) Burkina Faso	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : Théorie critique et rationalisation de la société	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)	529-542

Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique	543-561
Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022	562-575
Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984	576-594
Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024	595-619
Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?	619-640
Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)	640-669

Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012

Dr. Maimouna BAMBA

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
bambamaimouna8@gmail.com

Résumé

L'anacardier a été initialement introduit dans la région du Denguélé en Côte d'Ivoire à partir de 1959 comme solution aux problèmes écologiques, notamment la préservation des écosystèmes, le reboisement et la lutte contre les feux de brousse. Cette culture a pris une dimension économique dès 1972. Après l'indépendance du pays en 1960, la culture de l'anacarde est devenue une des principales cultures de rente et la première richesse agricole des paysans de la région. L'étude qui constitue une réflexion sur cette mutation de la culture de l'anacarde dans la région du Denguélé s'est interrogée alors sur l'organisation et la commercialisation de cette culture. À partir de l'analyse critique du recoupement et de la confrontation des informations tirées principalement des sources (archives, imprimées, orales, internet...) et de la documentation bibliographique (ouvrages, articles, rapports...), l'étude montre que la culture de l'anacarde a besoin d'une meilleure organisation en vue de faciliter sa commercialisation.

Mots clés : Anacarde, commercialisation, Côte d'Ivoire, organisation, région du Denguélé

Abstract

The cashew tree was initially introduced in the Denguélé region of Côte d'Ivoire in 1959 as a solution to ecological problems, including ecosystem preservation, reforestation, and bushfire control. This crop took on an economic dimension in 1972. After the country's independence in 1960, cashew cultivation became one of the main cash crops and the primary agricultural source of income for the region's farmers. This study, which reflects on this transformation of cashew cultivation in the Denguélé region, examined the organization and marketing of this crop. Based on a critical analysis of the cross-checking and comparison of information drawn primarily from sources (archives, printed, oral, online, etc.) and bibliographical documentation (books, articles, reports, etc.), the study shows that cashew cultivation needs better organization to facilitate its commercialization.

Keywords : Cashew, Marketing, Ivory Coast, Organization, Denguélé Region

Introduction

L'agriculture est un secteur économique important. Elle l'est encore davantage dans un pays comme la Côte d'Ivoire où l'économie repose largement sur le secteur primaire en général et le secteur agricole en particulier. Même si des efforts continuent d'être faits en vue de développer les autres secteurs économiques notamment les secteurs secondaire et tertiaire.

L'anacardier, introduit dans la région du Denguélé, par des programmes de reforestation en raison de sa croissance rapide, n'était jusqu'au début des années 1972 exploité, cette culture a pris une dimension économique (S. Doudjo, 2008 : 20-27 ; T.Gnénémon, 2007 : 36.). À partir de cette période, la noix de cajou a commencé à apparaître pour les producteurs comme une alternative à la culture de rente traditionnelle dans la région, le coton qui souffrait de la chute des cours mondiaux. C'est dans ce cadre organisationnel que l'État ivoirien a mis en place en 2002 des systèmes de régulation (ARECA, 2006 : 2.). L'organisation de la filière anacarde est répartie entre différents acteurs c'est-à-dire les producteurs et bien d'autres intermédiaires. En plus, la commercialisation est perçue comme l'ensemble d'activités qui permettent à un produit de passer du stade de la production à celui de la consommation. Elle fait alors appel à une chaîne d'acheminement. Ainsi, l'accent est mis sur les circuits commerciaux de la noix de cajou dans la région du Denguélé.

La présente contribution vise à présenter les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé de 1990 à 2012.

En ce qui concerne l'année 1990 retenues comme point de départ de notre étude, elle correspond à l'année d'extension des plantations dans la région du Denguélé. Il faut aussi ajouter que c'est à partir de cette période la filière anacarde s'est développé discrètement sous l'impulsion d'acheteurs Indien. Quant à la deuxième borne de notre étude, c'est-à-dire 2012, c'est l'année où le prix de l'anacarde a chuté, le gouvernement avait annoncé que la noix de cajou se vendrait à 300 F le kilogramme. Les petits acheteurs ont acheté des tonnes de noix de cajou entre 200 et 250F le kg. Malheureusement, cette année-là, le prix n'a pas été respecté. Des producteurs ont dû écouler leurs produits à 150F le kg.

Comment la filière anacarde est-elle organisée ? Mieux, comment la noix de cajou est-elle commercialisée ?

L'intérêt d'une telle réflexion est de comprendre que la culture de l'anacarde contribue au renforcement de l'économie de la Côte d'Ivoire. L'objectif, ici, est de mettre en relief les

acteurs dans l'organisation et commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé. Le cadre chronologie prend en compte deux phases c'est-à-dire 1990 et 2012.

La présente étude a fait l'objet de deux approches dans la collecte des données. L'approche documentaire et celle de terrain à la recherche qualitative. Les sources d'archives et imprimées, des ouvrages et des articles sur la question ont été mis en contribution. Cette analyse des documents est couplée des observations sur le terrain à travers des entretiens. L'orientation de l'étude est structurée en deux centres d'intérêt. Le premier analyse les acteurs locaux impliqués dans le commerce de la noix de cajou tandis que le second nous présente des acteurs nationaux.

1. Les acteurs locaux

Les acteurs sont les individus qui animent les différentes traites. Ces individus sont le centre de l'évolution et la promotion du marché de l'anacarde, en d'autres termes, c'est grâce à eux que la filière est mouvementée car ils sont au début et à la fin de toutes les campagnes de l'anacarde. Il s'agit des producteurs et les intermédiaires c'est-à-dire les pisteurs, les grossistes, les acheteurs etc.

1.1. Les Producteurs

Les producteurs sont les acteurs clé dans le domaine agricole. Ils cultivent et exploitent l'anacardier. Progressivement, les producteurs devront être en mesure de livrer directement leur production. Les produits livrés par les producteurs doivent être de bonne qualité (séché et trié). Ces producteurs sont organisés en unions communales, régionales et nationales.

La culture de l'anacarde est pratiquée par les producteurs composés de multitude de planteurs (RONGEAD/IFCI, 2008 : 11). Ils exploitent en moyenne 2,5 et 4 ha sans le support d'une structure de production des semences. Par conséquent, ces planteurs utilisent deux modes de culture. La première repose sur la production de pépinière sur des bases d'une sélection de belle noix. Lorsque ces noix ont germé et donné de jeunes plantes, les planteurs préparent la parcelle où sont transplantées les plantules. La deuxième méthode est le semis direct qui consiste à mettre deux noix par trou (Djaya, 2004 : 4). Ces opérations de semis sont effectuées en période de pluie (RONGEAD/IFCI, 2008 : 13).

L'essor des plantations d'anacardiers a été mené par les petits producteurs. À la suite du projet étatique « Anacarde », une diffusion spatiale de l'anacarde s'est opérée à la fois selon la distance aux plantations du projet, cela constitue des foyers de diffusion, mais aussi selon les

réseaux sociaux des planteurs, ce qui a permis l'adoption de cette nouvelle production en milieu paysan (N. Aysatou, 2008 : 11).

On peut considérer que pour les petits producteurs les coûts de production sont faibles étant donné que dans la grande majorité des cas aucun intrant n'est utilisé et que l'entretien et la récolte restent des activités familiales. Par contre, les coûts se révèlent importants pour les producteurs qui possèdent de grandes surfaces et ne sont pas capables d'assurer avec les seuls membres de leur famille ces deux activités. Le coût de l'entretien l'est d'ailleurs d'autant plus que celui-ci doit intervenir pendant les pics de travail pour les cultures vivrières. Ces emplois saisonniers restent essentiels car ils permettent une redistribution de liquidité (l'argent) au sein des villages notamment pour les femmes et les jeunes (Conseil du coton et de l'anacarde, 2013 : 42).

Dans ces conditions les gros producteurs sont souvent plus enclins à initier des regroupements sous forme de coopératives ou de groupements informels pour améliorer la commercialisation de leur production et/ou à « pister » c'est-à-dire collecter et commercialiser une partie de la production du village pour se garantir des marges leur permettant d'amortir leurs coûts de production.¹ Faute de moyens, bon nombre de gros producteurs sont amenés à rémunérer leurs salariés en nature en leur cédant le tiers des quantités collectées.

De nombreux petits producteurs recourent à des emprunts et des avances sur récolte auprès des pisteurs pour subvenir à des besoins durant l'année. Dans certains sous-préfectures les emprunts remboursables en espèce sont privilégiés, les producteurs étant conscients de perdre en acceptant des avances sur récolte à des prix extrêmement bas : entre 25 et 200 FCFA/kg.² . À côté des producteurs nous avons des personnes qui interviennent dans la commercialisation de la noix de cajou auprès des producteurs et les acheteurs. Ils sont appelés les intermédiaires.

1.2. Les Intermédiaires

Les intermédiaires sont généralement composés des pisteurs, des grossistes, des acheteurs. Les intermédiaires en absence d'une autorité de régulation, font subir leurs lois aux producteurs.³ Ce sont eux qui offrent dès l'automne précédent la récolte des avances aux producteurs pour s'assurer que les produits seront bien vendus ; ceci parce que les commerçants

¹ Entretien avec Amara CISSE le 14/12/2021 de 11 h 00 à 13 h 25.

² Prix minimum auquel les producteurs acceptent de vendre leur production.

³ Entretien avec Aboudramane BAMBA, le 03/08/21 de 10 h 12 à 11 h 47

sont tenus par leur contrat de livrer un volume de noix conforme aux attentes des exportateurs. Les normes de qualité font l'objet de contrôles par la direction du Conseil Coton et de l'Anacarde (CCA) (Conseil du Coton et de l'Anacarde 2013. p.43). Après une analyse faite au port d'Abidjan, le Conseil Coton et de l'Anacarde (CCA) délivre un bulletin d'expertise à l'exportateur.⁴

Les pisteurs occupent une place importante au niveau de la commercialisation de la noix de cajou. Ils sont les intermédiaires qui assurent le regroupement de la noix produite sur de vastes superficies. Les marges que réalisent les pisteurs semblent variables selon les périodes de l'année et la concurrence. Comme ils jouent souvent le rôle de créancier au sein des communautés villageoises et accordent des prêts de soudure ou d'urgence aux producteurs les plus nécessiteux, ils commencent leur collecte tout en se faisant rembourser les prêts accordés.⁵

À partir de la fixation du prix, la marge que prélèvent les pisteurs sur les volumes collectés dépend surtout de la concurrence à l'intérieur de chaque village ou de chaque zone et de la crédulité des producteurs. Dans certains villages faciles d'accès on peut rencontrer jusqu'à 15 pisteurs pendant de la campagne. La concurrence est donc rude.⁶

Quant aux grossistes, ce sont des commerçants professionnels sédentaires qui travaillent dans la grande majorité sur plusieurs produits agricoles (D. Kouakou, 2010 : 2). On distingue deux catégories de grossistes : les grossistes préfinancés et les grossistes autofinancés.

Les grossistes préfinancés sont payés par avance par les exportateurs tout au long de la campagne pour livrer plusieurs centaines de tonnes de noix à Abidjan.

Les grossistes autofinancés s'autofinancent et prennent plus de risque. Ils ont un statut plus précaire. Ils négocient des contrats de moindre importance (centaine de kilogrammes) avec les représentants des exportateurs dans la région ou directement avec les exportateurs. Leur situation à risque et leur contrainte de trésorerie font que la majorité d'entre eux vise à être préfinancée en entretenant une relation durable avec un exportateur particulier. (C. Konan, P. Ricau, 2010 : 5).

⁴ Conseil du Coton et de l'anacarde, *op cit*, p 23.

⁵ Dodjou SORO, 2012, *Couplage de procédés membranes pour la clarification et la concentration du jus de pomme de cajou : performances et impacts sur la qualité des produits*, Thèse de doctorat, (Agronomie), p 34.

⁶ Entretien avec Aboudramane BAMBA, le 03/08/21 de 15 h à 15 h 57

En outre, l'encadrement légal de leur fonctionnement sur la base des systèmes coopératifs « démocratiques » classiques, s'accordent mal avec l'organisation patriarcale et hiérarchique traditionnelle.

Les compagnies de transports fournissent à la fois les camionnettes de 3 à 5 tonnes pour la collecte bord champ et les camions de 40 tonnes qui amènent la noix brute à Abidjan. La noix de cajou est transportée seule, elle n'est quasiment jamais transportée seule. Elle avec d'autres produits. Certains grossistes et quelques coopératives ont aussi leurs propres camions. Globalement la demande en transport est très élevée en Côte d'Ivoire étant donné l'économie d'extraction de matières premières qui caractérise le pays. Le transport de l'anacarde entre parfois en concurrence avec celui du cacao en janvier-février mais mobilise ensuite une grande part du transport de marchandise du pays en mars et en avril quand la campagne bat son plein (B. Amadou, acheteur de la noix de cajou dans la zone d'Odienné et Touba). Les prix du transport peuvent varier de plus ou moins 300 % selon la demande. En début de campagne officielle, entre mars et avril, les prix sont très élevés.

Pour ce qui concerne les acheteurs, ils travaillent pour les commerçants qui leur avancent de l'argent pour préfinancer l'achat des noix à un prix correspondant à un quota (tonnage). Un acheteur peut solliciter les services de 10 ou plus en fonction de l'importance des ressources dont il dispose et des qualités de noix à collecter. Un contrôle de la qualité des noix est exigé dans toute la chaîne de production, du planteur à l'usine (C. Konan et P. Ricau, 2010 : 5).

Les coopératives qui approvisionnent leur fédération en noix de cajou peuvent être rangées dans la catégorie d'acheteurs (G. Diabaté, 2002 : 7-8). Le nombre d'acheteurs peut varier de 10 à 50 par commerçant. Dans le but d'avoir des produits de qualités, certains acheteurs prennent les produits des paysans à vil prix c'est-à-dire à des prix dérisoires.

Les producteurs de l'anacarde de la région du Denguélé ont été jusqu'à présent peu organisés. D'une part, certaines mauvaises expériences passées avec les coopératives de la filière coton ont fortement réduit l'esprit coopératif dans le pays. D'autre part, les producteurs hésitent et peinent à se regrouper dans une filière où l'abondance d'acheteurs garantit une commercialisation sans effort et où les faibles besoins en intrants ne rendent pas nécessaire les commandes ou les achats groupés. Pourtant l'absence d'organisation paysanne est l'un des principaux facteurs qui expliquent les très bas prix auquel les producteurs vendent leur production. Tout d'abord, parce que l'isolement des producteurs les rend moins apte à être

informé et à négocier la vente de leur production avec les pisteurs. Ensuite, parce qu'une énorme énergie doit être dépensée par les pisteurs et les grossistes pour organiser la collecte du produit à travers les zones de culture et que ses coûts se répercutent sur les prix bord-champ. La différence est flagrante. Nous avons pu constater à différents moments de la campagne qu'entre un village organisé autour d'une coopérative fonctionnelle ou d'un groupement informel et un village sans organisation de producteurs les prix varient entre 20 et 60 CFA/kg au même moment et dans des conditions d'accessibilité semblable (B. Soumaila, acheteur de noix de cajou). Elles opèrent principalement comme des intermédiaires, soit entre un grossiste et des producteurs, soit entre un exportateur et des producteurs et ne procèdent pas au regroupement mais à l'achat de la production grâce à des préfinancements semblables à ceux que reçoivent les autres acheteurs (D. Gaoussou, 2002 : 30).

Les acheteurs de noix de cajou sont au final des usines de transformation qui ont besoin de bonnes noix pour avoir de bonnes amandes à la sortie de l'usine. Pour ce fait, les critères suivants sont à mesurer. À côté de ces acteurs locaux, il existe bien d'autres acteurs qui sont présent dans la commercialisation de la noix de cajou notamment les acteurs nationaux.

2. Les Autres Acteurs Nationaux

Le Denguélé est l'une des zones de prédilection de l'anacarde. En moins de quelques décennies, cette culture a pris une place très importante dans l'agriculture ivoirienne. Plusieurs acteurs y sont impliqués notamment les exportateurs, les transformateurs et bien d'autres.

2.1. Les Exportateurs

Deux types de structures sont habilités à exporter l'anacarde en Côte d'Ivoire. D'un côté, des sociétés commerciales, qui sont jusqu'à présent des sociétés ivoiriennes ou les filiales ivoiriennes de sociétés indiennes. De l'autre, des coopératives de producteurs suffisamment grandes et organisées, théoriquement capables de négocier la vente de la production de leurs membres directement avec des acheteurs internationaux (D. Gaoussou, 2002 : 12).

Les sociétés commerciales exportent les plus gros volumes. En 2008, trois d'entre-elles ont exporté des volumes supérieurs à 20 000 tonnes, Neuf autres ont importé des volumes supérieurs à 10 000 tonnes. Les coopératives ont rassemblé de leur côté près de 20% des exportations et trois d'entre-elles ont exporté des volumes excédant les 10 000 tonnes. Leur part de marché a eu tendance à s'accroître sur les dernières années. D'après les statistiques de l'UN Comtra et des douanes européennes et américaines, en 2008, la Côte d'Ivoire a exporté un peu

plus de 750 tonnes d'amande de cajou, soit l'équivalent de 3750 tonnes de noix brutes décortiquées.⁷

Même si une forte concurrence peut se développer entre les exportateurs en fonction de la conjoncture internationale, leur concentration et la domination d'un petit nombre d'entre eux sur le marché ivoirien en font les acteurs dominants de la filière. La plupart des sociétés commerciales exportatrices ont des représentants, voire des magasins de stockage dans les régions de production. Il semble qu'à peu près la moitié d'entre-elles préfinancent des grossistes pour collecter l'anacarde (F.Tiekouma, producteur et acheteur de la noix cajou). Les autres négocient en continu avec des grossistes des livraisons dans leurs magasins ou dans des magasins qu'elles louent au port d'Abidjan auprès des sociétés de transit. Elles fixent des prix indicatifs aux grossistes qui sont ensuite affinés lors de la livraison des chargements en fonction de la qualité.

Etant donné que les exportateurs sont quasiment les seules structures de Côte d'Ivoire capables d'évaluer précisément la qualité moyenne (Out turn) d'un lot d'anacarde grâce à des échantillonnages représentatifs, ils bénéficient d'un avantage considérable lors de la fixation du prix définitif. S'ils ne peuvent se permettre de sous-évaluer excessivement la qualité au risque de perdre leurs fournisseurs ; ils peuvent par contre utiliser cet argument pour revoir à la baisse un engagement préalable lors d'une chute globale des prix ou lorsque la concurrence diminue.

La majorité des exportateurs négocient environ un mois à l'avance des contrats d'importation avec des traders internationaux, principalement indiens et vietnamiens, pour des lots allant de quelques centaines à plusieurs milliers de tonnes. En l'absence d'autorité d'arbitrage capable de garantir les contrats, les prix de livraison sont souvent renégociés au dernier moment en fonction de la conjoncture internationale. Le grand nombre de défauts dans les contrats d'importation complique fortement l'export et peut accentuer les variations des prix internationaux en générant du stress soit parmi les exportateurs, soit parmi les importateurs sur les marchés indien et vietnamien. Des reventes entre exportateurs au niveau du port ont parfois lieu, notamment lorsque les prix sont haussiers et que les capacités de transit du port sont saturées.

⁷ Cette estimation se base sur l'évolution des exportations ghanéennes d'anacarde entre 2002 et 2003, c'est-à-dire lorsque la crise ivoirienne a provoqué le développement d'une nouvelle voie d'exportation. Elle a été confirmée localement par des acteurs importants de la filière.

L'ensemble des activités de transit et de chargement au port d'Abidjan est assez complexe et représente une part importante du coût de la noix ivoirienne, ainsi qu'un goulet de dissimulation limitant la vitesse de sortie de la production ivoirienne et générant des stocks qui peuvent faire chuter les prix d'achat dans le pays. Si le port d'Abidjan est l'un des plus performants du continent africain, il n'en reste pas moins saturé par l'importance des exportations de matières premières ivoiriennes, et par la complexité des formalités administratives. Il est aussi plus cher que les ports ghanéen (Tema) et togolais (Lomé) ce qui provoque la sortie d'anacarde ivoirienne en contrebande vers ces deux pays. La contrebande d'anacarde, principalement vers le Ghana, peut être estimée à entre 20 000 et 30 000 Tonnes, ce qui est considérable.

Sur le marché international la noix de cajou ivoirienne est en général assez demandée mais reste moins recherchée que celle du Bénin et à plus fort titre que celle de la Guinée-Bissau. Ces dernières sont globalement de meilleure qualité : out turn⁸ entre 50 et 52 au Bénin et entre 54 et 56 en Guinée-Bissau alors qu'ils sont de 46-48 en Côte d'Ivoire (D. Gaoussou, 2002 : 19).

2.2. Les Transformateurs

Les Transformateurs achètent une grande partie de la production locale. Le décorticage de l'anacarde dans la région du Denguélé est encore une activité marginale et dont l'impact sur l'ensemble de la filière reste faible.

On peut donc estimer en ajoutant à ces chiffres la consommation locale que les transformateurs absorbent 3800 tonnes de noix brutes par an soit moins de 1% de la production nationale. Pourtant, les capacités de transformation en place sont théoriquement d'au moins 15 000 tonnes. Cet important écart s'explique surtout par les difficultés que les unités de transformation industrielles et semi-industrielles rencontrent pour se fournir de la noix brute d'un côté et pour trouver des débouchés pour leur production de l'autre.⁹

Mais, la capacité de transformation locale n'en restera pas moins très limitée et peu compétitive sur le marché international, laissant l'ensemble des acteurs ivoiriens de la filière dans une situation de totale dépendance des demandes indienne et vietnamienne de noix brute.

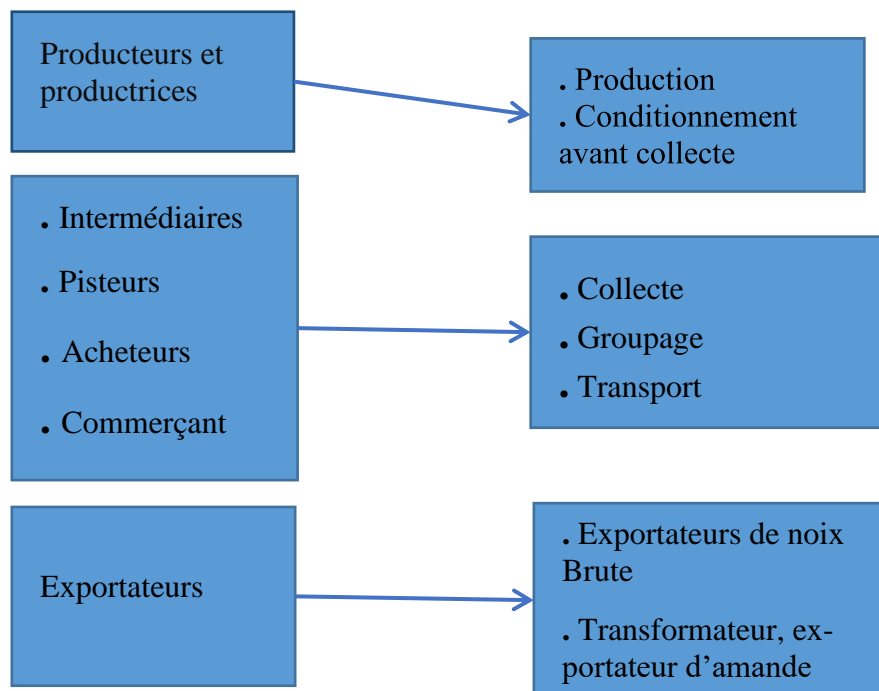
⁸ La qualité moyenne de la noix de cajou lors de la fixation définitif des prix.

⁹ Cette estimation se base sur l'évolution des exportations ghanéennes d'anacarde entre 2002 et 2003, c'est-à-dire lorsque la crise ivoirienne a provoqué le développement d'une nouvelle voie d'exportation. Elle a été confirmée localement par des acteurs importants de la filière.

La raison de ce fonctionnement est simple. La plupart des coopératives de la filière anacarde sont le fruit d'initiatives extérieures aux communautés de producteurs. Elles sont le plus souvent fondées par des citoyens originaires du village ou par quelques gros producteurs plus éduqués et d'avantage intéressés par les conditions de la commercialisation. Même si beaucoup de ces initiatives partent d'une volonté d'aider les producteurs, elles ont le biais de ne pas naître d'une préoccupation directe de suffisamment d'entre eux et du coup de ne pas bénéficier de leur implication pour l'approvisionnement et la gestion de la structure. Une part à définir des coopératives sont d'ailleurs complètement inexistantes et sont, dans les faits, gérées par des pisteurs ou des grossistes à part entière.

Les acheteurs de noix de cajou sont au final des usines de transformation qui ont besoin de bonnes noix pour avoir de bonnes amandes à la sortie de l'usine. Pour ce fait, les critères suivants sont à mesurer. On retient donc que le circuit commercial vise à accroître l'avantage concurrentiel en collaboration avec un projet réunissant des producteurs, des transformateurs, des commerçants, des entreprises de services alimentaires, des détaillants et des groupes de soutien, comme des expéditeurs, des groupes de recherche et des fournisseurs. En plus des différents acteurs locaux, nous avons les acteurs étrangers qui ont en quelque sorte grandement contribué à l'évolution de la filière anacarde en Côte d'Ivoire.

Schéma : le calendrier de commercialisation



Source : A. N'Diaye, 2008 : 11.

En l'absence d'une autorité de l'État chargé de l'arbitrage entre producteurs et exportateurs d'une part et de la régulation des relations, les producteurs, qui occupent le maillon essentiel de la filière ont toujours subi la loi des intermédiaires spéculateurs et des exportateurs.

Conclusion

On retient que le circuit commercial de la noix de cajou est long et complexe dans la mesure où plusieurs acteurs y sont impliqués. La commercialisation locale de la noix de cajou fait intervenir une multitude d'acteurs et emprunte des circuits longs et variés. Le circuit commercial est animé par les producteurs, les pisteurs, les acheteurs, des coopératives, des sociétés commerciales exportatrices et aussi des transformateurs. Vu l'importance de l'anacardier sur les plans économique, social et environnemental, elle ne cesse d'attirer les acteurs sur son marché. Le Vietnam a été un importateur significatif pendant que sa capacité de décorticage dépassait la capacité de production, mais c'est moins vrai maintenant à cause de l'augmentation rapide de la production, comme le montre le schéma ci-dessus. Il faut comprendre donc que le circuit commercial vise à accroître l'avantage concurrentiel en collaboration avec un projet réunissant des producteurs, des transformateurs, des commerçants, des entreprises de services alimentaires, des détaillants et des groupes de soutien, comme des expéditeurs, des groupes de recherche et des fournisseurs.

Au final, même si leur fonctionnement est loin de correspondre à celui imaginé par les promoteurs de l'organisation coopérative, il est important de reconnaître le rôle de ces structures lorsqu'elles obtiennent un minimum d'implantation locale.

Références bibliographiques

Sources orales

BAMBA Aboudramane, Producteur de l'anacarde, 26 ans, entretien le 03 /08 /2021 de 10 h 12 à 11 h 47, Odienné, le prix bord champ de la noix de cajou de 2011 et 2013.

BAMBA Amadou, acheteur de la noix de cajou dans la zone d'Odienné et Touba, 53ans, entretien le 05/03/ 2022 de 11h 06 à 12h, Odienné, la qualité de la noix de cajou.

BAMBA Soumaila, acheteur de noix de cajou , 37 ans entretien le 11 /09/ 2021 à 12 h, Odienné, le non-respect des prix de la noix de cajou : debut et fin de la campagne.

CISSE Amara, producteur de l'anacarde,69 ans, entretien du 14 /12/ 2021 ; de 11h à 13 h 25, Madinani, relatif à l'économie de l'anacardier et les réalisations effectuées grâce aux revenus de l'anacarde.

FANNY Tiekouma, Acheteur de la noix de cajou sur l'ordre d'un indien,43 ans, entretien le 11/06/2022,le calendrier cultural de l'anacarde et la zone d'exploitation.

Sources imprimées

ARECA, 2006, *atelier national sur la filière anacarde, bilan diagnostic et perspective du développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire*, Rapport général, 61p .

Conseil du Coton et de l'Anacarde, 2013, *Document d'Opérationnalité de la réforme des filières Coton et Anacarde*, 153 p.

Ministère de l'Agriculture,1998, *Possibilité de Développement de l'Anacarde en Côte d'Ivoire, Production-Commercialisation-Transformation*, 153p.

Bibliographie

DIABATE (G), 2002, Analyse du Secteur de l'anacarde : *Situation actuelle et perspective de développement*, 32 p.

DIABATE (G.) 2001, « Dossier d'anacarde en Côte d'Ivoire : entre opportunité et menaces », *in revue PROM'EXPORT* ; n°8 Août-Septembre, 2 p.

KONAN (C) et RICAU (P), 2010, La filière anacarde en Côte d'Ivoire : *Acteurs et Organisations*, 32 p

KOUAKOU (D), 2010, « Noix de cajou-la société OLAM récompense ses meilleurs fournisseurs », *in, Notre Heure*, n° 370274, 20 juillet, Abidjan, 3p.

N'DIAYE (A), 2008, *Structuration Professionnelle de la Filière Anacarde : une contribution durable à la paix en Côte d'Ivoire*, p 11.

RONGEAD / IFICI, 2007, Projet : *Le Décorticage de la Noix de Cajou : une opportunité pour les populations du Nord de la Côte d'Ivoire*, RAPPORT TECHNIQUE Septembre-Octobre 2012 « Difficile combat des coopératives », *L'Anacardier* n° 003 de septembre-octobre, 23 p.

RONGEAD, 2013, *Connaître et Comprendre le marché international de l'anacarde*, 49 p.

SORO (D.), 2012, Couplage de procédés membranes pour la clarification et la concentration du jus de pomme de cajou : performances et impacts sur la qualité des produits, Thèse de doctorat, (Agronomie), 156 p.